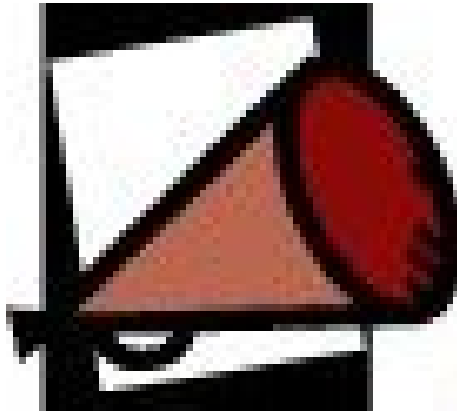


<http://www.pressegauche.org/Le-probleme-est-plutot-la-position-de-QS-sur-la-laicite>



Le problème est plutôt la position de QS sur la laïcité

- Opinions -



Publication date: lundi 7 mai 2018

Copyright © Presse-toi à gauche ! - Tous droits réservés

Bien que je partage entièrement les préoccupations des signataires de cette lettre, je ne suis pas d'accord que la solution soit de « simplement respecter les positions déjà adoptées par les membres du parti réunis en congrès ». En fait le problème est plutôt la position sur la laïcité adoptée en congrès.

Oui il y avait des nuances, et j'ajouterais, de l'ambiguïté, dans la position adoptée par QS sur cette question, qui a non seulement divisé la société québécoise mais aussi les membres du parti. Mais cela étant, elle est complètement dans la logique du consensus Bouchard Taylor, consensus aujourd'hui renié par Charles Taylor.

Les nuances et l'ambiguïté portent d'une part sur la signification de signes religieux qui « entravent l'exercice de la fonction (des agentes et agents de l'État) ». D'autre part il y a l'autre contrainte qui n'a pas été soulevée dans la lettre, à savoir que le fait de les porter ne doit pas constituer en soi une rupture avec leur devoir de réserve.

La signification de ces contraintes n'ayant toujours pas été clarifiée, il y a un certain flou artistique qui perdure. Malgré ce manque de précision, l'intention a toujours été d'interdire le port de signes religieux à des personnes qui occupent certaines fonctions à cause de cette notion du devoir de réserve qui découle directement de la Commission Bouchard-Taylor.

Voici l'avis exprimé dans le rapport de la commission sur cette question : « En s'appréant toutes ces considérations, nous croyons que l'imposition d'un devoir de réserve à cette gamme limitée de postes (Présidents et vice-présidents de l'Assemblée nationale, juges et procureurs de la Couronne, policiers et gardiens de prison) représente le meilleur équilibre pour la société québécoise d'aujourd'hui. Il s'agit des postes qui représentent de façon marquée la neutralité de l'État ou dont les mandataires exercent un pouvoir de coercition. »

C'était justement cet extrait que Gabriel Nadeau Dubois a lu en Commission parlementaire sur le projet de loi 62 pour expliquer l'appui de Québec solidaire à l'amendement du Parti Québécois visant à interdire le port de signes religieux à certaines fonctions. Bien que je ne partage pas du tout cet avis, c'était cohérent du point de vue du programme de QS.

Pour avoir un meilleur discours sur la question identitaire, Québec solidaire doit revisiter le débat sur le port de signes religieux, mais ça ne va pas de soi qu'une majorité des membres soient d'accord avec Charles Taylor selon laquelle la position de départ était une erreur.

Bill Clennet